



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-020

Date de convocation :
15 Septembre 2022

Date d'affichage :
19 Septembre 2022

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

Vote
Pour : 11
Contre :
Abstention :

OBJET :
ATTRIBUTION BON
CADEAU JEUNES
DIPLOMES

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN,

Etaients présents : M. ROBIN Jean-Claude, M. SAYAGH Claude, Mme DOUBLIER Caroline, M. HENRY Manuel, M. ROBIN Thomas, M. MOUSSU Frantz, Mme GLANARD Florence, M. GLANARD Michel, M LE SOURD Jean-Yves, M. HADENGUE Michaël

Absent et représenté :

M DEBUYSERE Pascal représenté par M Jean-Claude ROBIN

Absent :

Mme REY Brigitte,
M. Stéphane AUDUREAU
Mme VERBRUGGHE Aurélie
M. Yohann LEPORE - BACHELET

2022-20: Attribution bon cadeau jeunes diplômés : à l'unanimité

La commune souhaite récompenser les jeunes diplômés de la commune pour l'obtention, en 2022, d'un examen de fin d'étude professionnel ou le baccalauréat.

Il est proposé de leur offrir un bon cadeau auprès d'une enseigne nationale, à hauteur de 60 Euros.

Ce bon cadeau sera remis à chaque diplômé lors de la cérémonie du 11 novembre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'adopter une délibération pour fixer les modalités d'attribution de ces bons cadeaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE l'achat de bon cadeau pour chaque diplômé répondant aux critères d'attribution ;

FIXE le montant de 60,00 Euros pour chaque bon cadeau

PREVOIT les crédits à l'article 6232 : fêtes et cérémonies

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie conforme, Tilly, le 23 septembre 2022

La secrétaire de séance
Caroline DOUBLIER

Le Maire
Jean-Claude ROBIN

